[Une lettre

A Sa Grandeur

Mgr EDOUARD CHS FABRF,

Evêque de Montréal, etc., etc.

[sur la Fabrique de Notre-Dame]

Monseigneur,

Les Curé et Marguilliers de la Fabrique de Notre-Dame de Montréal, animés du plus grand désir de délivrer cette paroisse de ses embarras financiers, demandent la permission de faire connaître à Votre Grandeur, le principal obstacle qui s'oppose à la réalisation de leur dessein.

Un simple exposé des faits, ne contenant que les détails strictement nécessaires, suffira sans doute, pour mériter la bienveillante attention de Votre Grandeur.

Pendant une période de 166 ans, c'est-à-dire de 1657 à 1823, la Fabrique de Notre-Dame a su gérer ses affaires avec une telle mesure que, non seulement elle n'avait aucune dette à cette date, mais possédait un actif assez considérable.

Alors, l'accroissement rapide de la population dans cette ville, rendit nécessaire la construction d'une nouvelle église beaucoup plus grande que la première ; et, avec la permission de l'autorité ecclésiastique, de Monseigneur Plessis, Evêque de Québec, la Fabrique érigea l'église actuelle de Notre-Dame.

Un pareil temple ne put être élevé sans de grandes dépenses et de nombreux emprunts, par la Fabrique. Cependant, à peine les tours de cette église furent-elles terminées en 1842, que votre vénérable prédécesseur, Monseigneur Ignace Bourget, engagea la Fabrique de Notre-Dame à faire tout de suite la coûteuse entreprise d'ériger une autre grande église pour l'usage de la population irlandaise, alors trop pauvre pour en supporter elle-même les frais. Sans

hésiter un instant, la Fabrique assuma cette nouvelle charge, et augmenta sa dette de plus de cent mille piastres.

En faisant un sacrifice aussi considérable, et dans un temps si difficile pour elle, la Fabrique se croyait en droit d'espérer que la population irlandaise, si elle ne pouvait payer le capital, se ferait au moins un devoir de payer et les intérêts de la dette et les dépenses de chaque année. Nous regrettons de dire que cet espoir n'a pas été réalisé. Chaque année les déficits de l'église St. Patrice ont augmenté sa dette, dans une progression qui l'a plus que doublée. En effet, d'après la computation la plus favorable, l'église St. Patrice a coûté, y compris l'achat du terrain, $124,390, dont $16,000 prêtées par le Séminaire en 1845, à titre de rente constituée à 6 o/o, et $6,000 sans intérêt. Depuis 1854, le Séminaire n'a plus exigé la rente du constitut, et ainsi, ces deux sommes sont actuellement un prêt sans intérêt. Déduisant ces $22,000 qui ne portent pas intérêt, du coût de l'église St. Patrice, il reste une balance de $102,390 empruntées par la Fabrique et qui font partie de sa dette portant intérêt.

Or, le revenu annuel de l'Eglise St. Patrice étant en moyenne de $5,500 et sa dépense, en moyenne de 4,000, il ne reste donc que $1,500 pour payer 6,000 piastres d'intérêt annuel sur la dette de $102,390 empruntées pour cette église. Voilà donc un déficit de $4,500 que la Fabrique de Notre-Dame a dû payer annuellement depuis 1848 pour St. Patrice.

Ainsi, nous sommes en droit de dire que la Fabrique n'a pas manqué de générosité envers nos co-religionnaires irlandais, lorsqu'ils étaient dans le besoin et qu'elle pouvait leur venir en aide. Mais aujourd'hui elle n'est plus en état d'être aussi généreuse, et, Dieu merci, nos compatriotes irlandais peuvent aisément se passer de son assistance.

Depuis la division ou démembrement de la paroisse de Montréal, le revenu de la Fabrique Notre-Dame a diminué considérablement, tandis que ses obligations sont restées les mêmes. Elle ne peut donc plus sans témérité, secourir les fidèles de St. Patrice comme par le passé. Une pareille conduite la mènerait non-seulement à la ruine, mais à la banqueroute.

Elle avait espéré que la dîme imposée par Votre Grandeur aux paroissiens de Notre-Dame, de St. Jacques et de St. Patrice serait une ressource suffisante pour amortir sa dette ; mais les paroissiens de St. Patrice ont encore trompé cet espoir en contribuant moins que les autres paroisses à ce nouveau revenu, et dans une disproportion telle que la Fabrique ne peut plus rien attendre de ce côté-là.

Notre-Dame	$2348.42
St. Jacques	2038.75
St. Patrice	531.00

Il ne nous reste plus qu'une ressource pour sortir de cet embarras, c'est de prier Votre Grandeur très-respectueusement de vouloir bien intervenir pour faire cesser cet état de choses ; et nous la conjurons de ne pas permettre que, pour avoir fait du bien, pendant de longues années aux fidèles de St. Patrice, elle soit forcée de le continuer au détriment de sa propre existence et de son honneur. Assurément non, Votre Grandeur ne sanctionnera pas une pareille injustice, nous en avons la conviction.

Si pendant près de deux siècles, la Fabrique de Notre-Dame a constamment fait honneur à ses obligations, elle le pourrait encore, si l'érection et l'entretien de l'église St. Patrice n'avaient pas été mis à sa charge, si elle n'avait pas de ce côté chaque année quelques déficits à combler.

Nous demandons justice, Monseigneur, avec d'autant plus d'instance et de confiance que nous sommes plus convaincus que nos co-religionnaires irlandais sont parfaitement en état maintenant de payer leur église et de supporter les frais du culte. Pourquoi ne le pourraient-ils pas comme les paroissiens de Ste. Marie et de St. Gabriel ? Ces paroisses irlandaises sont bien aussi dans la ville de Montréal : leurs membres sont plus pauvres que ceux de St. Patrice ; et cependant non-seulement ils ont pu bâtir leurs églises, leurs presbytères, mais ils pourvoient à tous les frais du culte et à l'entretien de leurs prêtres. Pourquoi donc les paroissiens de St. Patrice réputés plus riches, ne pourraient-ils pas, non

bâtir une église, mais payer la dette d'une église construite pour eux depuis longtemps ? Ils n'ont rien à donner pour l'entretien de leurs prêtres, le Séminaire y pourvoit.

La Fabrique n'entend pas leur demander le remboursement de tous les déficits qu'elle a payés pour eux annuellement ; elle ne réclame que le capital, c'est-à-dire $124,390 dépensées originairement pour cette église, et veut bien leur abandonner pour cette considération une propriété officiellement évaluée tout récemment à près de $300,000. Heureuse en cela de se conformer à la volonté du St. Siège qui, dans son décret de 1874, dit : "Que la fabrique St. Patrice une fois érigée devra payer pour la construction de son église la dette dont elle sera encore grevée." "*Fabricam Sancti Patricii, si quæ et quando erigenda fuerit, suscipere debere aes alienum quo pro construendâ ecclesiâ ejusdem paraeciæ adhuc gravatur.*"

Les paroissiens de St. Patrice peuvent aisément rencontrer cette dette, et s'il était nécessaire de le prouver, il suffirait d'indiquer les œuvres qu'ils ont faites pour venir au secours de leur membres, un orphelinat prospère et une grande maison de refuge ; œuvres qui, tout en leur faisant honneur, prouvent d'une manière incontestable que les moyens ne leur manquent pas. Non seulement ils ont bâti leur orphelinat et leur maison de refuge, mais ils les ont dotés d'une manière princière; et la moitié des capitaux, qu'ils ont dans les banques pour le soutien de ces œuvres, suffirait pour acquitter immédiatement la dette de leur église. D'ailleurs la proposition de la Fabrique ne peut manquer de leur être agréable, puisqu'ils ont toujours aimé à gérer eux-mêmes leurs propres affaires. Ils ont voulu et ils ont des écoles exclusivement pour eux ; ils ont bâti leur orphelinat et leur maison de refuge dans le même but, et ils ont désiré un hôpital qui fut leur propriété et dont ils auraient eu la libre administration.

Pourquoi ne seraient-ils pas heureux d'avoir la propriété et l'administration de leur église ? Serait-ce parce qu'ils en ont librement l'usage, sans en avoir les charges ? Leur curé a tout ce qu'il veut et fait comme il veut sans avoir à s'inquiéter des finances, laissant à une Fabrique épuisée et criblée de dettes, le soin de combler les déficits.

Qu'il nous soit donc permis d'ajouter et de faire remarquer à Votre Grandeur que, dans cette grande cité, St. Patrice est la seule paroisse, canoniquement érigée, qui n'a pas la gestion de son temporel. Toutes les autres paroisses de Votre ville épiscopale, tant canadiennes qu'irlandaises s'administrent elles-mêmes. Cette unique exception n'est-elle pas maintenant une étrange et regrettable anomalie, surtout lorsque l'on considère que tous les paroissiens de Notre-Dame, par leurs marguilliers, protestent contre cet état de choses et sollicitent instamment déjà depuis deux ans sa prompte et complète disparition.

Nous espérons que Votre Grandeur comprendra que c'est pour nous, marguilliers chargés devant Dieu des intérêts sacrés de l'église Notre-Dame, un devoir impérieux de protester contre un pareil état de choses et de solliciter instamment votre autorité pour le faire disparaître au plus tôt.

Tout en assurant Votre Grandeur de notre parfaite soumission, nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter que nous avons une entière confiance dans la justice de notre cause, et cette confiance est puissamment fortifiée par la conviction que Votre Grandeur ne désire rien tant que de protéger et de sauvegarder les droits et les intérêts de chaque église de son diocèse.